

Fiche d'inscription Année scolaire **2026 – 2027**

Ce document est à compléter (recto-verso) et à rapporter à l'école de musique avant le **12/09/2026**

Au-delà de cette date, les élèves ne seront pas prioritaires sur les créneaux demandés.

(1) rayer la mention inutile

☐ Première inscription

☐ Ré-inscription

Le cas échéant, nom du prof l'an dernier :

Nom et prénom de l'élève : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse de facturation : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Tél : _____

Adresse mail : _____

Si enfant mineur

Nom du représentant légal 1 : M / Mme

Nom du représentant légal 2 : M / Mme

Enseignement(s) souhaité(s) : (cochez une ou plusieurs cases)

➤ Cours d'instruments **A partir de 6 ans**

Merci d'indiquer la durée du cours souhaité : **30 min** (débutant) ou **45 min** (confirmé)

☐ PIANO _____ min	☐ BATTERIE _____ min	☐ GUITARE _____ min	☐ VIOLON _____ min
☐ BASSE _____ min	☐ CHANT _____ min	☐ TROMBONE _____ min	
☐ TROMPETTE _____ min	☐ SAXOPHONE _____ min		
☐ Autre (précisez) _____ / _____ min			

➤ Cours collectifs

☐ Eveil musical (3 à 5 ans) 30min	☐ Solfège 1h	☐ Batucada (adultes) 2h
☐ Atelier Musiques Actuelles (groupe Ados) 1h	☐ Atelier Musiques Actuelles (groupe Adultes) 1h	☐ Chorale (à partir de 12 ans) 2h

Disponibilités :

Veillez cocher le **maximum** de créneaux où vous êtes disponibles afin de permettre une proposition de cours au plus grand nombre.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8h – 9h	☐	☐	☐	☐	☐	☐
9h – 10h	☐	☐	☐	☐	☐	☐
10h – 11h	☐	☐	☐	☐	☐	☐
11h – 12h	☐	☐	☐	☐	☐	☐
12h – 13h	☐	☐	☐	☐	☐	☐
13h – 14h	☐	☐	☐	☐	☐	☐
14h – 15h	☐	☐	☐	☐	☐	☐
15h – 16h	☐	☐	☐	☐	☐	☐
16h – 17h	☐	☐	☐	☐	☐	☐
17h – 18h	☐	☐	☐	☐	☐	☐
18h – 19h	☐	☐	☐	☐	☐	☐
19h – 20h	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Pièces à fournir pour validation de l'inscription :

- ☐ Justificatif de domicile (pour les planais)
- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile **pour tous les inscrits** avec la mention « extra-scolaire » pour les enfants

Règlement :

- ☐ Chèque(s) à « **Ecole de Musique pour Tous** » (**max 8 chèques**, indiquer le mois d'encaissement au dos)
- ☐ Virement bancaire : IBAN FR63 2004 1010 0829 5242 7Z02 916 BIC PSSTFRPPMAR
- ☐ Espèces (un seul versement)
- ☐ Utilisation de la carte Cjeune : Numéro de la carte _____ Montant à débiter _____

Droit à l'image (1)

J'autorise / je n'autorise pas l'École de Musique pour Tous à diffuser des photos et des vidéos de l'adhérent sans contrepartie (site, bulletin municipal, réseaux sociaux...)

Je, soussigné, _____ représentant légal de l'élève mineur

(1) _____ atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école Musique pour Tous, accepte les termes du présent règlement et m'engage à les respecter.

Fait à : _____, le ____ / ____ / 20 ____

SIGNATURE

IMPORTANT : L'inscription est définitive et ne sera confirmée que lorsque **la fiche d'inscription individuelle, le règlement ET l'attestation d'assurance** auront été remis à l'association.

TARIFS (A conserver)

	Planais (sur justificatif)				Non Planais			
	Mineur (-25 ans)		Majeur		Mineur (-25 ans)		Majeur	
	30 min	45 min	30 min	45 min	30 min	45 min	30 min	45 min
Cours individuel d'instrument	315 €	360 €	405 €	450 €	405 €	450 €	450 €	495 €
Cours collectif	180 €				200 €			
Cours collectif en plus d'un cours individuel (pour un même élève)	60 €							

Une réduction de 25% sera appliquée sur le cours le moins cher dans le cas de plusieurs inscriptions au sein du même foyer.

Cette réduction n'est applicable qu'une seule fois.

Nous offrons la possibilité aux élèves d'effectuer un (et un seul) cours d'essai en début d'année. Au-delà, la poursuite des cours se fera à réception du dossier complet.

REGLEMENT INTERIEUR (A conserver)

1 - PRESENCE AUX COURS

L'inscription à l'école de musique implique la fréquentation obligatoire des cours d'instrument et de formation musicale.

Toutes les absences occasionnelles des élèves doivent être excusées par mail. **Elles doivent être signalées impérativement directement auprès du professeur de musique.**

Il n'y a pas de cours pendant les périodes de vacances scolaires et les jours fériés (sauf rattrapage).

En cas d'absence :

- prévue d'un professeur, une séance de rattrapage sera proposée.
- de l'élève, pour tout motif, le cours sera considéré comme effectué.

2 - COTISATION ANNUELLE

La cotisation annuelle est prévue pour un cours avec deux élèves. Dans le cas où vous souhaiteriez absolument un cours particulier, une majoration de 30 % du tarif sera appliquée.

Cette cotisation pourra être payée en plusieurs fois, les chèques seront à fournir avec le dossier d'inscription et seront encaissés selon votre choix (le mois d'encaissement sera à inscrire au dos du chèque)

Nous vous rappelons que toute année commencée est due en sa totalité, même en cas d'abandon de l'élève. Tout non-paiement de la cotisation totale entraînera la radiation de l'Ecole de Musique et fera l'objet de poursuites légales.

En cas d'abandon, l'élève doit impérativement envoyer un courrier au secrétariat de l'Ecole de Musique, en précisant la date d'arrêt des cours. Tout changement d'adresse doit être signalé.

3 - RESPONSABILITES

Les élèves sont sous la responsabilité de l'école de Musique et de l'enseignant, pendant la durée du cours uniquement et exclusivement à l'intérieur de la salle où sont prodigués ces cours. Hors de ces lieux et périodes, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs.

Tout incident, quel qu'il soit, intervenant hors de ce laps de temps et/ou des locaux concernés sera obligatoirement garanti par l'assurance personnelle des élèves. Il en sera de même pour tout agissement des élèves pendant la durée de l'enseignement, ayant entraîné la détérioration du matériel ou des locaux mis à disposition ou à l'origine d'un préjudice physique subi par l'enseignant ou d'autres élèves.

Tout manquement grave à la discipline entraînera l'exclusion immédiate de l'élève et la cotisation sera due entièrement.

L'accès des salles de cours est interdit à toute personne étrangère à l'école (sauf sur invitation du professeur). Les élèves pourront être amenés à se produire régulièrement dans le cadre d'auditions de classe, de commémorations ou de concerts toute l'année scolaire.

4 - LIEUX DES COURS

Les cours de musique (formation musicale et instrument) ont lieu à l'école de musique de Plan d'Orgon, 741 route de Cavaillon à côté de l'église.